

(N° 25.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 DECEMBRE 1909.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget des Dotations pour l'exercice 1910.

*(Voir les nos 4 et 48, session de 1909-1910, de la Chambre
des Représentants ; — 23, même session, du Sénat.)*

Présents : MM. ALLARD, Président; HANREZ, Vice-Président; DE BAST,
DU BOST, LE CLEF, CAPPELLE, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Chambre, dans sa séance du 28 courant, a voté le Budget des Dotations pour l'exercice 1910 par 96 voix contre 24 et en a fixé la somme à cinq millions trois cent cinquante-trois mille sept cent quatre francs (5,353,704 fr.).

La désignation des services et de l'objet des dépenses fait l'objet du tableau y annexé.

Votre Commission, à l'unanimité de ses membres, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
A. CAPPELLE.

Le Président,
VICTOR ALLARD.